Le Monde 261221

Que sait-on vraiment des surrisques de contamination dans les clubs et boîtes de nuit ?

**Depuis le début de la pandémie, les espaces festifs ont connu seize mois**

**de fermeture. Mais sur quoi s’appuient ces décisions ? « Le Monde » a eu**

**accès aux premiers enseignements d’une nouvelle étude très attendue.**

Pour connaître l’évolution de la pandémie de Covid-19 dans un pays européen,

il suffit d’observer le sort de ses clubs et boîtes de nuit. En cas de reprise épidémique

majeure, ce sont souvent les premiers lieux accueillant du public à

fermer sur ordre des autorités afin de ralentir la circulation du virus.

Cela s’est vérifié à mesure que la cinquième vague, boostée par le très contagieux

variant Omicron, se propageait sur le continent : en Belgique, dès le

27 novembre, puis en Irlande (7 décembre), en Allemagne (8 décembre), aux

Pays-Bas (13 décembre), en Catalogne (23 décembre), en Italie (25 décembre),

au Portugal (25 décembre) ou en Ecosse (27 décembre). En Finlande, ils sont

restés ouverts, mais non sans polémique.

En France, la fermeture la plus récente a été annoncée le 6 décembre par le

premier ministre, Jean Castex. Celle-ci est censée durer du 10 décembre jusqu’à

« début janvier » et se justifie par le fait que « le virus circule beaucoup

chez les jeunes, même vaccinés, parce que le port du masque est extrêmement

difficile dans ces établissements ». Après avoir fermé pendant 16 mois, entre

le 13 mars 2020 et le 9 juillet 2021, les quelque 1 200 clubs et boîtes de nuit qui

subsistent en France seront finalement restés ouverts, à 100 % de leur capacité

d’accueil, moins d’un mois depuis le début de la pandémie.

La dernière soirée de l’année, tombée par la force des choses un jeudi pluvieux

et froid, a attiré toutes celles et ceux qui voulaient danser une dernière fois.

Dans la foulée, le gouvernement publiait, dans un souci d’équité vis-à-vis de

la profession et de logique sanitaire, un décret difficilement applicable censé

interdire « les activités de danse » dans tous les établissements de type N, « les

bars, bars de nuit, bars d’ambiance, restaurants, bars hybrides ».

**Lieux souvent clos, ventilation aléatoire**

Dès que leur réouverture a été annoncée cet été, les patrons de clubs et boîtes

de nuit savaient qu’ils seraient les premiers sacrifiés sur l’autel des restrictions

si les cas de Covid-19 venaient à repartir à la hausse. Malgré des contrôles de

passe sanitaire parmi les plus stricts en France, leurs établissements sont, de

fait, des endroits souvent fermés, à la ventilation aléatoire, où la danse et la

promiscuité rendent irréaliste toute idée de gestes barrières.

Ils ont tout de même réagi, avec colère, à une décision jugée « incohérente ».

Le collectif Club Cultures, qui milite pour la reconnaissance des clubs comme

« institutions culturelles à part entière », ne « comprend pas la responsabilité

sanitaire esseulée qui nous est conférée, alors que nous savons pertinemment

que la fête va être renvoyée dans l’espace privé ». Il considère qu’il n’y a pas

de logique sanitaire, car « la fermeture des discothèques et des clubs [pendant

seize mois] n’a pas empêché la propagation ni l’impact du Covid-19 en France

et en Europe ».

« Je ne pense pas que fermer les discothèques le samedi soir, c’est ce qui va

endiguer l’épidémie, surtout quand on laisse les bars ouverts », a résumé, plus

direct, le Syndicat national des discothèques et lieux de loisirs, dont le recours

devant le Conseil d’Etat visant à obtenir une réouverture a minima a été rejeté

le 22 décembre. A la question « pourquoi les boîtes de nuit, et pas les bars ? »

que posait le syndicat, le Conseil d’Etat a répondu que les « risques de contamination

inhérents à une activité de danse dans des espaces clos » justifiaient

la fermeture dans « l’objectif de limitation de propagation de l’épidémie ».

Dans un avis publié le 13 décembre, le conseil scientifique, instance censée

éclairer l’action du gouvernement, estimait pourtant qu’avec un variant aussi

contagieux qu’Omicron, la seule option était de « renoncer immédiatement à

tout rassemblement collectif en lieu clos où le port du masque n’est pas possible

(…), en particulier tous les rassemblements avec consommation de boissons

et de nourriture ».

Ce que le ministre de la santé, Olivier Véran, a écarté, en expliquant qu’« avec

la vitesse de circulation du variant, des jauges ou des fermetures anticipées de

bâtiments n’auraient pas un impact aussi important que ce qu’on a pu avoir ».

Oubliant de mentionner que certains « bâtiments » étaient déjà fermés.

**Peu d’études scientifiques**

Le gouvernement a donc, pour l’instant, choisi, afin de réduire le plus possible

les interactions sociales sans dépasser le seuil d’acceptabilité des mesures,

de faire porter le poids des contraintes sur les seuls clubs et boîtes de nuit.

Comme si les activités festives et nocturnes étaient encore jugées dangereuses

du point de vue sanitaire, et non essentielles socialement.

Les études scientifiques, qu’elles soient épidémiologiques ou en situation

réelle, sur les risques de surcontamination dans les clubs et boîtes de nuit

ont été peu nombreuses depuis l’apparition du SARS-CoV-2, tout simplement

parce que ces lieux ont été fermés pendant la majeure partie de la pandémie.

Celle qui a été citée par le gouvernement pour justifier leur nouvelle fermeture

est l’étude ComCor, menée par l’Institut Pasteur avec la Caisse nationale de

l’assurance-maladie, Santé publique France et l’institut Ipsos sur les principaux

lieux et circonstances de contamination. Elle a été réalisée entre le

23 mai et le 13 août, une période d’« apparition du variant Delta », de mise

en place du passe sanitaire et de réouverture des terrasses et lieux culturels

(19 mai), des bars et restaurants (9 juin) et des clubs (9 juillet), avec un protocole

rodé destiné à déterminer dans quelle mesure l’infection au SARS-CoV-2

était associée à des activités récentes.

Pour les lieux dits « festifs », les conclusions étaient que chez les moins de

40 ans, la fréquentation des bars en intérieur et les soirées privées ont respectivement

multiplié le risque de contamination par 1,9 et 3,4 entre le 9 juin et

le 9 juillet. Après la réouverture de certaines boîtes de nuit le 9 juillet, leur fré-

quentation a multiplié le risque de contamination par 7,9 chez les moins de

40 ans, et par 2,7 chez les plus de 40 ans. Le risque de contamination dans les

bars a, pour sa part, « baissé considérablement » après cette date.

Une des « limites » de l’étude, reconnue par les auteurs eux-mêmes, est qu’elle

a été réalisée « alors que des mesures sanitaires et sociales mises en place (…)

ont probablement influencé l’exposition de certaines activités et lieux ». Pour

le collectif Club Cultures, c’est particulièrement le cas pour les clubs, car pendant

la période choisie, « la très grande majorité des établissements étaient

fermés, le taux de vaccination très faible et (…) la méthode ne permettaient

pas de mesurer l’impact seul des clubs sur les contaminations ».

**« Tous les bars sont à risque »**

« Il n’est pas faux de dire que les boîtes de nuit, mais aussi les bars dansants,

sont des lieux plus à risque et propices pour qu’une personne en contamine

beaucoup d’autres », indique la professeure Constance Delaugerre, du service

de virologie de l’hôpital Saint-Louis, à Paris. Les trois freins utilisés pour ralentir

les contaminations – le port du masque, une bonne distance et une ventilation

adéquate – ne peuvent être garantis. « Mais je comprends que les professionnels

du secteur se sentent stigmatisés par cette fermeture. Si on ne se

base que sur les connaissances scientifiques, alors tous les bars sont à risque »,

ajoute-t-elle.

Mme Delaugerre renvoie à une autre étude, à laquelle elle a participé, dont

l’objectif était plus précis : évaluer la transmission du virus entre personnes

vaccinées lors d’une soirée clubbing dans un contexte « normal » : sans

masque, sans distance physique, sans jauge mais dans un espace correctement

ventilé.

L’étude ITOC (« Indoor Clubbing Transmission of Covid-19 »), réalisée dans le

cadre de la soirée « Reviens la nuit » par l’ANRS-Maladies infectieuses émergentes,

a eu lieu le 17 octobre à La Machine du Moulin-Rouge, à Paris. Contrairement

à l’étude ComCor, qui s’appuie sur des questionnaires remplis par

des personnes déjà infectées, elle est dite « interventionnelle », travaillant sur

une population qui sait qu’elle participe à une soirée dans un but scientifique.

Les deux tiers des participants y ont assisté et un tiers faisant partie

du « groupe contrôle » n’y est pas allé. Parmi les premiers, qui justifiaient

tous d’un schéma complet de vaccination depuis au moins sept jours, certains

étaient diagnostiqués positifs au Covid-19, bien que ces résultats n’aient été

connus qu’après la soirée. Sept jours plus tard, tous les participants ont été

testés à nouveau.

Les résultats détaillés feront bientôt l’objet d’une publication scientifique,

mais les premiers enseignements, dont Le Monde a pu prendre connaissance,

montrent qu’il n’y a eu ni cluster ni aucun élément prouvant une surcontamination

des participants pendant cette soirée-test.

« Les premiers résultats autour de la transmission Covid recueillis au moment

de l’étude seraient plutôt rassurants », résume Jérémy Zeggagh, médecin au

service de maladies infectieuses de l’hôpital Saint-Louis. Il souligne cependant

qu’« on ne peut absolument pas conclure que les résultats seraient les mêmes

avec un taux d’incidence plus important », comme c’est le cas en cette fin

d’année. Autrement dit, l’expérience était valable en octobre, quand le virus

circulait peu en France, et l’est moins maintenant, avec un variant Omicron

plus transmissible, qui tend à échapper à la protection vaccinale et qui touche

surtout les 20-29 ans, celles et ceux qui ont plus tendance à clubber. A cela,

il faut ajouter que le nombre de participants était inférieur aux 4 400 espérés

pour que les conclusions soient encore plus robustes.

Chacune de ces études a ses limites, mais elles ont le mérite d’exister pour tenter

d’informer et de guider les autorités dans leur prise de décision. Constance

Delaugerre a pu constater qu’elles ont bien une influence, elle qui a participé à

une étude « en situation réelle », cette fois-ci sur les concerts. Le 29 mai, plus

de 4 451 personnes assistaient à celui d’Indochine à l’AccorHotels Arena à Paris,

en respectant les gestes barrières (masque, usage de gel hydroalcoolique).

Les résultats ont été concluants, énumère-t-elle :

« Il y a eu un taux d’incidence équivalent de contamination entre le groupe

qui a assisté au concert et celui qui n’y a pas été [le groupe de contrôle, de

2 227 personnes]. De plus, ce taux correspondait à celui pour la même tranche

d’âge en Ile-de-France à la même période. Autrement dit, il n’était pas plus

risqué d’assister à ce concert que de fréquenter d’autres lieux. »

Cette étude, menée par l’AP-HP, l’Inserm et l’université de Paris, a été prise

en compte par les pouvoirs publics, ce qui explique qu’en cette fin d’année les

salles de concerts, que l’on pourrait croire aussi à risque que les clubs, sont

toujours ouvertes. Mme Delaugerre pense que la création d’un véritable protocole

sanitaire pour les lieux culturels passera par d’autres études de ce genre

qui pourraient, par exemple, s’intéresser à « l’effet de la ventilation, avec des

capteurs de CO2 ». Pour que, dans un contexte épidémique qui semble ne plus

en finir, les futures décisions soient davantage guidées par les données scientifiques

que par des idées préconçues.

*par Luc Vinogradoff*